

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le 
ID : 038-213803364-20231211-2023_11_12_67-DE

Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt trois
en exercice : 19 le onze décembre à dix-neuf heures trente,
présents : 14 le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN VAUGRIS
votants : 17 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2023

PRESENTS : Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, Mme CAMUS Katy, M. LEICHER Jean-Luc, Mme GATET Fanny, Adjoints. M. AUTISSIER Bertrand, Mme MOSNIER Dominique, Mme TONOLI Eliane, Mme BURGAUD Véronika, M. LAROSE Didier, Mme BIEUVELET Laetitia, M. LEFAIVRE Pierre-Gilles, Mme CHAVASSE Danielle, M. RIGOUDY Daniel.

ABSENTS EXCUSES : M. MARTICORENA Jean-Claude (pouvoir à M. AUTISSIER), M. PACITTI Jacques (pouvoir à M. ORENGIA), M. BOITON Roger (pouvoir à Mme BIEUVELET).

ABSENTS : M. GROS Gérémy, M. PEYRE Bernard.

Secrétaire : M. AUTISSIER Bertrand.

DELIBERATION N° 2023 – 67

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR (F.A.F.A.) POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DU TERRAIN D'HONNEUR DE FOOTBALL

Mme la Maire fait part que suite au passage de la CRTIS (Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives) le 29 mars 2023, il est apparu que les mesures relevées de l'éclairage du terrain d'honneur de Football ne permettent pas le maintien du classement en E6.

Afin d'obtenir le classement en E6 correspondant au niveau actuel de pratique du Club de Football au niveau départemental, il convient de réaliser des travaux de rénovation de l'éclairage se traduisant par le remplacement des projecteurs actuels par des projecteurs LED.

La collectivité a également demandé la mise en place d'un système d'intensité variable selon qu'il s'agisse d'un entraînement ou d'un match. Ce système permettrait des économies d'énergie substantielles. Ces travaux sont éligibles à l'attribution d'une subvention par la Fédération Française de Football (F.F.F.) au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.).

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à la somme de 68 100 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Subvention F.A.F.A.	: 43 920 €
Autofinancement par la Commune	: <u>24 180 €</u>
Total	68 100 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Sollicite auprès de la Fédération Française de Football une subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur pour les travaux de rénovation de l'éclairage du terrain d'honneur de Football,
- Décide de réaliser ce projet sous réserve de l'obtention d'une subvention par la Fédération Française de Football,

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le

Berger
Levraut

ID : 038-213803364-20231211-2023_11_12_67-DE

- Approuve le plan de financement défini ci-dessus,
- Autorise Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

En mairie, le 12 décembre 2023.

Mme la Maire,
Edith RUCHON



Acte rendu exécutoire le 19/12/2023

- après télétransmission électronique le 19/12/2023

- et mise en ligne sur le site de la Commune le 19/12/2023